Département
du NORD
-:-:Arrondissement
d'AVESNES/HELPE
-:-:Canton
d'Aulnoye-Aymeries
-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LEVAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 DECEMBRE 2020

Etaient présents : THURETTE J, GASNOT JM, POUILLY CH, MERLANT JY, VANGHERSDAELE C, KUBIESA D, M LAJOIE Ch, DENEUVILLERS A, GUYOT A, SOUFFLET A, HOTTELET F, LEBOIS Ch,

CROIX Ch, HUSSON F, GY JM, TRANCART S, MEYER L. Était excusé: MERLANT JP donne procuration à MERLANT JY.

Était absent : GASTOUT D.

Secrétaire de Séance : Mme GUYOT Angélique.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

II et III- SUBVENTIONS COMMUNALES, EXTERIEURES ET EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations.

Monsieur Le Maire Propose.

 - Association de Parents d'élèves de LEVAL - Association du Dépôt des machines Leval - Club Informatique - ALDEVA - Café tricot - Chasse St Hubert - L'ELAN GYM - Anciens Combattants 	400.00 ∈ $200.00 ∈$ $450.00 ∈$ $300.00 ∈$ $300.00 ∈$ $300.00 ∈$ $400.00 ∈$ $600.00 ∈$
 l'association pour le don de Sang bénévole Aulnoye-Aymeries la Cimade de Maubeuge RASED Avesnes-Aulnoye-Aymeries Secours Populaire Français Lille CLIC de Maubeuge 	200.00 € 100.00 € 300.00 € 200.00 € 300.00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

-	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	3300.00 €
-	AMF TELETHON	300.00 €

Les élus concernés et membres d'associations ci-dessus n'ont pas participé au vote.

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'approuver les propositions de subventions ci-dessus.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des « Villages et Bourgs » plan de relance pour les Travaux « de rénovation thermique des anciennes écoles ».

Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux sont obligatoires au vu de la forte demande de salles des associations communales. De plus ces bâtiments ne sont pas isolés thermiquement et la chaudière date des années 90. Ils ne sont plus utilisés que l'été par le centre aéré.

Ces travaux permettront de faire profiter, aux associations communales, de locaux adaptés et plus chaleureux. Ces bâtiments ont des parkings et sont déjà aux normes PMR.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre ci-dessus au taux de 50%, d'approuver les travaux et le plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL après délibération DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser les travaux de rénovation thermique des anciennes écoles.
- Approuve le Plan de financement joint à la délibération
- A présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de Villages et bourgs pour un montant de travaux de 53 912 .92 € HT soit 64 695.50 € TTC.
- Le montant de la subvention demandée est de 53 912.92 X 50 %= **26 956.46** €
- De signer les conventions nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

V -VENTE DE TERRAIN

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de M. Thomas MARCHANT SCI CLASSE IMMO, demeurant 71 Avenue Joliot Curie 59620 à AULNOYE AYMERIES né le 26/10/1984 à Maubeuge, désirant acquérir la parcelle de terrain constructible située en ZONE UB du PLUi et portant le numéro AD 161 pour un montant de 25 000 €.

Les services des domaines ont estimé ce logement à 21 000 ϵ . En tenant compte des frais engagés par la municipalité pour la remise en état de ce terrain. Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver cette offre de 25 000 ϵ .

Monsieur le Maire propose :

- de déclasser la parcelle AD 161 du domaine public communal.
- de céder à M. Thomas MARCHANT SCI CLASSE IMMO la parcelle AD 161 pour le prix de **25 000** €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

VI -ADHESION A L'ADUS

Monsieur Le Maire informe le conseil, que l'ADUS (AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE) intervient auprès des collectivités pour des missions d'ingénierie et de conseil dans des configurations variées, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à

l'élaboration des documents d'urbanisme, au développement de projets écologiques, à l'aide pour la création de projets urbains, pour le compte de ses membres. Chaque mission demandée est conventionnée et payante.

Monsieur le Maire propose d'adhérer comme membre de l'ADUS et demande au conseil de l'autoriser à signer toutes conventions nécessaires aux futurs projets avec cette agence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'adhérer comme membre à l'ADUS et autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions nécessaires avec cette agence.

Mme HOTTELET indique que cet organisme apportera un œil d'expert sur les choix des architectes mais aussi en termes d'urbanisme.

<u>VII- ADHESION ET DESIGNATION DE DELEGUES A L'ASSOCIATION REUSSIR NOTRE SAMBRE</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil :

En mars 2006, la navigation de transit était interrompue sur la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise à hauteur de Vadencourt à cause d'un pont-canal menaçant en ruine.

Après une forte mobilisation du territoire transrégional et plusieurs réunions au Ministère des Transports, un Commissaire a été nommé – Pierre VERDEAUX – en 2009. Après un travail de terrain recensant les projets liés à cette voie d'eau et de nombreuses rencontres, il a remis un rapport duquel a découlé la nécessité de faire les travaux de premières urgences pour rétablir le transit, assortis de la signature d'un protocole.

Une enveloppe de travaux de 12 millions d'€ nécessaires à la reconstruction des deux pontscanaux, de travaux de dragage et d'interventions sur les ouvrages d'art a été actée dans les Contrats de Projets Etat-Région (CPER) 2015-2020 par le Conseil régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Aisne. Les 7 intercommunalités du linéaire ainsi que le Département du Nord ont entériné la signature du Protocole de Gestion Partagée de l'Axe Sambre, qui vise à participer aux frais de fonctionnement à compter de la réouverture de l'itinéraire.

Aujourd'hui, les travaux de reconstruction des ponts canaux de Macquigny et Vadencourt sont en cours, ainsi que les travaux de modernisation des écluses ; la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise est donc maintenant officiellement actée pour l'été 2021.

Le 6 novembre 2019, lors du dernier comité de pilotage, le Préfet Lalande, coordonnateur de bassin, a salué la mobilisation des élus, au travers de l'association Réussir notre Sambre.

Il a aussi demandé que la stratégie conjointe de réouverture soit coordonnée par Réussir Notre Sambre, puisse être soutenue par l'Etat au travers du PACTE pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs

- Pour l'organisation du fonctionnement
- Pour créer et participer à la stratégie et la dynamique de la réouverture
- Considérant qu'il faut faire circuler l'information,
- Considérant qu'il faut sensibiliser tant les élus que la population locale,
- Considérant que l'Etat et VNF ont besoin d'un interlocuteur privilégié

Monsieur Le Maire propose à son Conseil Municipal d'adhérer à l'association Réussir notre Sambre, qui a pour mission :

- De garantir la représentativité de l'ensemble du territoire couvert par la rivière auprès des instances (Etat, VNF, Région, Départements)
- D'informer ses membres de toutes décisions, positionnements, etc. sur le dossier de l'Axe Sambre.
- De participer à la définition d'une stratégie conjointe pour la rivière,

L'adhésion de la commune est gratuite et d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire propose de désigner Mme Françoise HOTTELET comme membre titulaire de l'Association et M. Christophe LEBOIS comme suppléant. La périodicité des réunions sera de l'ordre de 3 rencontres par an minimum, avec un maximum de six.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune à l'association Réussir notre Sambre
- Les désignations de Mme Françoise HOTTELET comme Membre Titulaire et M. Christophe LEBOIS comme suppléant.

VIII - QUESTIONS ORALES

Aucune question orale ne nous est parvenue.

Monsieur le Maire informe le Conseil que c'est l'entreprise Jean LEFEBVRE qui a obtenu le Marché de l'aménagement de la Rue d'Aulnoye avec une offre de 132 170 € HT pour un coût estimé par AGECI de 153 882 € HT

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du conseil pour son implication dans la distribution des repas.

Monsieur le Maire et Monsieur DENEUVILLER indiquent que la distribution des colis commencera le 20 décembre 2020.

Monsieur LEBOIS demande qu'en sera-t-il du distributeur de pain prés de l'école une fois la boulangerie installée.

Monsieur le Maire indique que le distributeur de pain appartient à une entreprise privée, qui prendra sa décision de retirer ou pas ce distributeur.

Mme HOTTELET pourquoi ne pas le mettre en bas du village?

Monsieur le Maire c'est un choix que fera l'entreprise.

Mme TRANCART informe qu'il y a eu un accident rue Brasselet et que la sortie de la résidence PATOIR est dangereuse notamment avec la présence de l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire et M. GASNOT évoqueront cela avec l'agglomération pour trouver la meilleure solution.

Monsieur LEBOIS indique également que le stop situé rue de dépôt n'est pas toujours respecté et que cela peut engendrer des accidents.

Monsieur le Maire demandera des patrouilles de police et des contrôles.

Mesdames POUILLY et CROIX informent que les marchés reprendront le 20 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h15.